

Réunion du Conseil Communautaire du 11/03/2021 à 18 h 30 à Is-sur-Tille, **Compte-rendu**

Liste des présents

MM. Sylvain REBEROL, Gilles BIANCONE, Luc BAUDRY, André LIOTARD, Michel BOIRIN, Jean-Denis STAIGER, Steve RENAUD, Thierry DARPHIN, Vincent SAUVAGEOT, Jean-François BRIGAND, Thierry MORTIER, Alain LHOMME, Renaud LEHMANN, Daniel LAVÈVRE, François CHAUDRON, Christophe LAMBOLEZ, Christian BAILLEUL, Christophe MONOT, Raynald STOERCKEL, Florian PAQUET, Jean-Luc POMI, Éric ROYER, Francis PERDERISET, Sébastien CHIGNARDET, Fabien BUNTZ, Alain GRADELET, Francis FISCHER, Jean-Marc BARD, Jean-Pierre MICHELET, Xavier UHL

MMES. Élisabeth VIENOT, Pascale POINSON, Christine SOLDATI, Martine KAISER, Cécile STAIGER, Chantal PERRIER, Sabine NAIGEON, Édith SMET, Valérie SCAVARDO, Christelle DASILVA, Coralie TARANCHON, Anne MALOUBIER

Personnes excusées

MM. Jérémie DÉHÉE pouvoir à Jean-François BRIGAND, Didier GARRIDO pouvoir à Valérie SCAVARDO

Personnes absentes

Assistaient également à la réunion

1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la séance du 3 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Intervention de Stephen Loureiro

En préambule, une intervention de M; Stephen LOUREIRO est assurée devant le Conseil Communautaire afin de replacer et préciser le contexte international, national et local d'un point de vue financier et budgétaire. La présentation est transmise à l'ensemble des Conseillers le 12 mars.

3/ Finances

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Délibération 012/2021

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019	442 184,16			549 165,06		106 980,90
Opérations de l'exercice	1 532 942,74	2 084 069,42	6 899 723,32	6 989 560,20	8 432 666,06	9 073 629,62
TOTAUX	1 975 126,90	2 084 069,42	6 899 723,32	7 538 725,26	8 432 666,06	9 180 610,52
Résultats clôture 2020		108 942,52		639 001,94		747 944,46
Restes à réaliser 2020	372 047,48	453 728,00			372 047,48	453 728,00
TOTAUX CUMULES	2 347 174,38	2 537 797,42	6 899 723,32	7 538 725,26	8 804 713,54	9 634 338,52
RESULTATS DEFINITIFS		190 623,04		639 001,94		829 624,98

Le compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité (le Président n'a pas pris part au vote)

COMPTE ADMINISTRATIF OFFICE DE TOURISME
Délibération 013/2021

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019	4 997,91			8 019,06		3 021,15
Opérations de l'exercice	1 546,38	8 374,60	61 583,96	55 656,94	63 130,34	64 031,54
TOTAUX	6 544,29	8 374,60	61 583,96	63 676,00	63 130,34	67 052,69
Résultats clôture 2020		1 830,31		2 092,04		3 922,35
Restes à réaliser 2020	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	6 544,29	8 374,60	61 583,96	63 676,00	63 130,34	67 052,69
RESULTATS DEFINITIFS		1 830,31		2 092,04		3 922,35

Le compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité (le Président n'a pas pris part au vote)

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC
Délibération 014/2021

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SPANC

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019	2 767,88			10 911,04		8 143,16
Opérations de l'exercice	6 000,00	9 595,88	32 562,72	32 139,00	38 562,72	41 734,88
TOTAUX	8 767,88	9 595,88	32 562,72	43 050,04	38 562,72	49 878,04
Résultats clôture 2020		828,00		10 487,32		11 315,32
Restes à réaliser 2020	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	8 767,88	9 595,88	32 562,72	43 050,04	38 562,72	49 878,04
RESULTATS DEFINITIFS		828,00		10 487,32		11 315,32

Le compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité (le Président n'a pas pris part au vote)

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC
Délibération 015/2021

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ZAE

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019	478 650,75			313 378,19	165 272,56	
Opérations de l'exercice	1 629 243,61	1 489 953,45	1 581 763,92	1 703 400,99	3 211 007,53	3 193 354,44
TOTAUX	2 107 894,36	1 489 953,45	1 581 763,92	2 016 779,18	3 376 280,09	3 193 354,44
Résultats clôture 2020	617 940,91			435 015,26	182 925,65	
Restes à réaliser 2020						
TOTAUX CUMULES	2 107 894,36	1 489 953,45	1 581 763,92	2 016 779,18	3 376 280,09	3 193 354,44
RESULTATS DEFINITIFS	617 940,91			435 015,26	182 925,65	

Le compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité (le Président n'a pas pris part au vote)

Vote des comptes de gestion 2020 - budget principal et budgets annexes (SPANC, ZAE Til-Châtel)

Délibération 016/2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 (budget principal et budgets annexes),
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats sont conformes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2020 - budget Office de tourisme

Délibération 017/2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats sont conformes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2020
Délibération 18/2021

BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
A <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 17 653.09
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 165 272.56
C Résultat à affecter : = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	- 182 925.65
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 617 940.91
D <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> D 001 (Besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	 0.00 0.00
Besoin de financement F = D + E	
AFFECTATION = C (= G + H)	0.00
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 DEFICIT REPORTE D 002 (3)	 435 015,26 - 617 940.91

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

Vote du budget principal année 2021
Délibération 19/2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et les articles L2312-1 et suivants relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,
Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget à compter du 1^{er} janvier 2007,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 03 Février 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,
Vu les résultats constatés au compte administratif 2020,
Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

PRÉCISE que le budget principal est adopté avec reprise des résultats de l'exercice 2020 après vote du compte administratif 2020.

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2021 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 348 952,29	8 037 075,44
Investissement	1 747 301,87	1 665 621,35
Inv Restes à réaliser	372 047,48	453 728,00
TOTAL	9 468 301.64	10 156 424.79

Vote du budget annexe Office de Tourisme année 2021

Délibération 20/2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et les articles L2312-1 et suivants relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget à compter du 1^{er} janvier 2007,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 03 Février 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu les résultats constatés au compte administratif 2020,

Considérant le projet de budget annexe Office de tourisme pour l'exercice 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

PRÉCISE que le budget principal est adopté avec reprise des résultats de l'exercice 2020 après vote du compte administratif 2020.

ADOPTE dans son ensemble le budget annexe Office de Tourisme 2021 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	96 911.69	96 911.69
Investissement	9 900.00	9 900.00
TOTAL	106 811.69	106 811.69

CONFIRME que le budget a été voté par nature accompagné d'une présentation par fonction conformément à l'instruction M14.

Vote du budget annexe SPANC année 2021

Délibération 21/2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et les articles L2312-1 et suivants relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu l'instruction M49 précisant les règles de comptabilité publique relative aux services d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 03 Février 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu les résultats constatés au compte administratif 2020,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

PRÉCISE que le budget primitif du SPANC est adopté avec reprise des résultats de l'exercice 2020 après vote du compte administratif 2020.

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 228.00	32 487.32
Investissement	9 000.00	10 656.00
TOTAL	35 228.00	43 143.32

Vote du budget annexe « ZAE Til-Châtel » année 2021

Délibération 22/2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et les articles L2312-1 et suivants relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget à compter du 1^{er} janvier 2007,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 03 Février 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu les résultats constatés au compte administratif 2020,

Considérant le projet de budget annexe « ZAE Til-Châtel » pour l'exercice 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

PRÉCISE que le budget principal est adopté avec reprise des résultats de l'exercice 2020 après vote du compte administratif 2020.

ADOpte dans son ensemble le budget annexe « ZAE Til-Châtel » 2021 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 055 707.96	2 055 707.96
Investissement	2 292 893.85	2 292 893.85
TOTAL	4 348 601.81	4 348 601.81

CONFIRME que le budget a été voté par nature accompagné d'une présentation par fonction conformément à l'instruction M14.

Taux d'imposition 2021

Délibération 23/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des Impôts, et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu la délibération du 21 septembre 2015 actant le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique,

Après analyse des différents budgets 2021 et avis de la commission des finances et du bureau,

Il est proposé, au regard de la hausse des bases d'impositions de 0.2 %, de ne pas voter une augmentation des taux d'imposition des ménages.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Dit que le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour 2020 est maintenu à **22.58 %**,

Fixe comme suit les taux d'imposition des ménages pour l'année 2021 :

- **Taxe foncière propriétés bâties :** 5.16 % (5.16 %)
- **Taxe foncière propriétés non bâties :** 11.08 % (11.08 %)

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2021 **Délibération 24/2021**

Le président expose :

Lors de l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, trois zones d'imposition avaient été définies pour tenir compte des bases hétérogènes des différentes communes. Un lissage des taux de la TEOM avait été mis en place sur 5 années et s'est terminé en 2014.

Un taux unique est donc voté depuis 2015.

Vu le budget 2021 et la participation demandée par le syndicat mixte des ordures ménagères,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe comme suit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021 :

- ✓ Taux unique : 7.80 %

Pour infos taux 2020 : 7.64 %

4/ Ressources humaines

Création de postes

Délibération 025/2021

1- Service Actions Sociales

Le Président expose :

Un agent social titulaire a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles pendant 1 an (renouvelable 1 fois). En conséquence, il y a lieu de recruter un agent en remplacement.

Le Président propose :

- ✓ De créer un poste d'agent social contractuel en CDD à temps complet du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

2- Service SMI

a. Reconduction d'un Contrat à Durée Déterminée

Le Président expose :

Un poste d'Adjoint administratif contractuel à temps complet avait été créé du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021 pour la formation d'un agent sur un poste de secrétaire de mairie en vue du remplacement d'un départ en retraite. La retraite de l'agent titulaire sera effective au 1^{er} juillet 2021.

Le Président propose :

- ✓ La reconduction du Contrat à Durée Déterminée pour 3 mois du 1^{er} avril au 30 juin 2021.

Le Président précise que l'agent sera titularisé à l'issue de son CDD.

b. Changement de durée hebdomadaire et nouvelle convention de mise à disposition

Le Président expose :

Pour la réorganisation du service de secrétariat de mairie, il y a lieu d'augmenter la durée hebdomadaire d'un agent titulaire. L'agent passera de 18h30 hebdomadaires à 29h00 hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2021.

Le président propose :

- ✓ De créer un poste d'adjoint technique titulaire à 29h00 hebdomadaires,
- ✓ De supprimer le poste d'adjoint technique à 18h30 hebdomadaires.

Le Président explique qu'il y a lieu de rédiger une nouvelle convention de mise à disposition pour cet agent avec la commune de Gemeaux à raison de 19h00 hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2021.

5/ Restaurant scolaire

Convention entre la Covati et l'Ogec

Délibération 026/2021

Certains enfants de l'école privée Jeanne-d'Arc d'Is-sur-Tille prennent leur déjeuner au restaurant d'enfants d'Is-sur-Tille géré par la Covati dans le cadre de sa compétence scolaire. Ils sont accompagnés par des personnels de l'école privée. La Covati facture à l'OGEC, mensuellement, le nombre de repas commandés. Le prix du repas est facturé actuellement 5.50 €, il est fixé par délibération du Conseil communautaire. Il intègre le prix des denrées alimentaires, des fluides et le cout du personnel qui prépare les repas et entretien des locaux.

La présente convention vise à définir les obligations des deux parties dans le cadre de ce service

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention jointe à la présente délibération ?

AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

6/ Sport

Tarifs 2021 piscine d'Is-sur-Tille

Délibération 027/2021

Le président expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la piscine est gérée par la Covati. Afin de pouvoir encaisser les droits d'entrées et les prestations proposées (cours,...), il convient de fixer la grille des tarifs.

Il est proposé les tarifs suivants :

Droits d'entrée	
☐ adultes	3.20
☐ étudiants et lycéens de - 25 ans (sur justificatif)	2.00
☐ moins de 18 ans	1.20
☐ moins de 4 ans	Gratuit
☐ Handicapés, bénéficiaires du RSA, CAE, chômeurs non indemnisés ou indemnisés en deçà du RSA, minimas sociaux - Carte à retirer au CCAS d'Is-sur-Tille	Gratuit
Cartes d'abonnement (saison)	
☐ adultes	63.00
☐ moins de 18 ans	26.00
Cartes d'abonnement (mois)	
☐ adultes	32.00
☐ moins de 18 ans	13.00
Cartes 12 entrées (adulte)	33.00
Cartes 12 entrées (moins de 18 ans)	11.00
Leçons de natation	
☐ cartes d'abonnement leçons de natation (10 leçons)	105.00
☐ leçon particulière (unité)	12.00
Stages de natation (5 leçons de perfectionnement ou d'apprentissage nouvelle nage)	61.00
Aquagym 12 séances	105.00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la grille des tarifs proposée ci-dessus

7/ Administration générale

Vente d'un terrain à M. FLATTOT

Délibération 028/2021

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 9 juillet 2020, le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition d'une réserve foncière de huit hectares afin de réaliser le projet de terrain de sport synthétique et de constituer une réserve foncière pour la réalisation d'autres projets.

Ce terrain se situe devant la propriété de Monsieur FLATTOT qui a sollicité la Covati afin de pouvoir racheter une bande de terrain de 10 m de large par 88.50 m de longueur. Monsieur FLATTOT a proposé d'acheter ce terrain au prix de 5 € TTC/m².

Monsieur le Président précise qu'il est possible de donner une suite favorable à cette demande dans la mesure où cela n'impacte aucunement les projets envisagés sur ce site. .

Monsieur le Président précise que l'ensemble des frais annexes (bornage, acte...) seront à la charge de l'acquéreur.

Le Bureau communautaire a proposé de donner une suite favorable à cette demande au prix de 10 € TTC/m².

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la vente d'une bande de terrain de 88,5 m * 10m de large au prix de 10 € TTC/m²

Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Dit que l'acquisition aura lieu en la forme administrative (Art. L1311-13 du CGCT) de sorte que l'acte de vente sera signé par un vice-président dans l'ordre des nominations.

Convention de prestations de services avec la commune d'Is-sur-Tille 2021/2024

Délibération 029/2021

Exposé des motifs :

Le Président rappelle au Conseil communautaire la délibération en date du 8 février 2018, par laquelle il a été approuvé les termes de la convention de prestations de services avec la commune d'Is-sur-Tille.

Cette convention vise à organiser et préciser les modalités d'intervention des services techniques de la commune au profit de la Covati.

Cette convention arrivant à échéance il convient de la renouveler et d'actualiser les tarifs des prestations.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention de prestations de services relative à l'entretien des équipements sportifs et du matériel, des bâtiments, et des véhicules,

Approuve les tarifs proposés dans les différentes annexes,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention de prestations de services à intervenir avec la commune d'Is-sur-Tille ainsi que tout avenant éventuel.

11/ Question diverses

Luc Baudry :

Suite à l'arrêté de renonciation à l'exercice du pouvoir de police, celui en matière d'habitat ne peut être retenu car peu de communes se sont opposées à ce transfert.

Concernant la renonciation du transfert de la compétence PLUI, la loi repousse le délai au 30 juin. Ceux qui ont délibéré très en amont n'ont pas besoin de le faire à nouveau.

Catherine Louis nous a transmis une brochure de quatre pages très bien faite par l'ADCF concernant les CRTE. Le Président Luc BAUDRY propose de l'envoyer à l'ensemble des conseillers communautaires. Il rappelle également qu'il

sera important de faire remonter les projets sur le mandat avenir. En avril, sera organisée une conférence des maires sur le projet de territoire de la COVATI.

Le Président rappelle enfin que les communes doivent délibérer pour la prise de compétence autorité organisatrice de mobilité locale au niveau de la communauté de communes.

Cécile Staiger :

La commission enfance jeunesse se réunira ce lundi soir sur le cahier des charges pour le marché de la restauration scolaire. Le Président rappelle que le cahier des charges existe, c'est un renouvellement du marché. ; Des petits amendements sont, bien entendu, possible mais il ne faut pas refaire entièrement le CCT P. Le bureau s'est mis d'accord pour que le coût reste du même ordre, surtout en période de crise.

La vice-présidente précise également qu'une aide non prévu de la CAF serait possible rendant éligible l'aide au rafraîchissement du centre de loisirs dans le cadre du d'un « Plan Mercredi ».

En outre, elle précise qu'un Contrat Territorial Globale dit "CTG" sera réalisé pour 2022 avec la CAF. L'objectif est d'avoir une approche globale et transversale : enfance jeunesse, famille, espace de vie sociale... Un diagnostic devra être réalisé en s'appuyant sur ce qui a déjà été fait. La signature est prévue en 2022 avec un engagement préalable.

Thierry Darphin :

La prochaine commission musique et le comité d'établissement se tiendront le 24 mars et 1er avril.

Un projet de balisage VTT est en cours.

Une réunion sur la forêt et les usagers est prévue afin de clarifier les usages de la forêt entre les chasseurs et les utilisateurs.

Le balisage de trois chemins de randonnée est en cours.

Vincent Sauvageot :

La commission communication se tiendra jeudi prochain. Salle bleue.

Gilles Biancone :

Concernant le Run and Bike, le plan de financement a été finalisé. Un démarchage de partenaires est en cours afin de réduire la part de sollicitation de la Covati.

Jean-Denis STAIGER :

Le groupement des travaux de voirie n'est pas prévu pour 2021 : les estimations étaient trop imprécises / insuffisantes pour faire un projet le cahier des charges pour le marché. Concernant la voirie de la grange noire, la COVATI fera simplement des travaux d'entretien sur cette voie.

Fin mars commenceront les travaux de la Micro-Crèche à Moly.

Les travaux de la salle du réveil avancent.

Concernant le marché du terrain multisport, les résultats sont positifs, on constate -15 % d'écart sur le terrassement sur la structure.

Les 5 communes demanderont une sollicitation collective pour les fonds de concours.

Daniel Lavèvre :

Daniel : le projet « 1000 et une gare » a été déposé.

Si le dossier de la COVATI est retenu, la SNCF apportera 200 000,00 euros.

Alain Gradelet :

Concernant les fonds régionaux : sur 11 dossiers 10 ont été retenus par la commission. Ils seront soumis au Conseil Communautaire.

Concernant les avances remboursables, trois ont été retenues par la Région (Sur six demandes). L'installation du parc photovoltaïque est prévu au deuxième semestre pour une mise en marche en mars.

La Covati a été sollicité pour des demandes de renseignements concernant l'implantation d'un parc d'attraction.

Florian Paquet :

L'étude eau et assainissement doit être mise à jour. Les conseillers qui souhaitent plus d'informations pourront se rapprocher de Guillaume.

Une démarche de réalisation de citernes de récupération d'eau pluviale pourra être mise en place : un mail explicatif sera envoyé.

Un kit de mesures téléphoniques « TADUREZO » sera mis en place dans les véhicules du SMOM. Luc Baudry précise que la COVATI a également fait des relevés grâce à l'ASVP et l'Office de Tourisme avec une mallette spéciale.

Francis Perderiset :

Le conseil départemental prépare la mise en place d'un chèque de 50 € pour les usages numériques.

Concernant l'espace de vie sociale une rencontre avec la CAF et escale 21 est prévue prochainement. Le renouvellement est repoussé au 30 juin 2022 et sera intégré au Contrat Globale Territoriale évoqué par Cécile STAIGER.

Une réunion sur les parcours sécurisés est également prévue fin mars.

Le Président profite de la présence de Bruno BRILLIARD pour son dernier conseil communautaire, afin de le remercier très chaleureusement, à travers un discours et au nom de toute la Communauté de Communes, pour toutes ces années passées à la Direction.

La séance est levée à 21h00